

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 janvier 2021 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs des
Patriarches et Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs Lesage
et Mozart
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs Shawbridge
et Montée Sainte-Thérèse
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 18 janvier 2021

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
53651 à 53860	1 127 552,38 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
60919 à 61070	2 164 052,56 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

3.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 789 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

La contribution est calculée comme suit en tenant compte d'un nombre estimé des données suivantes :

Valeur foncière imposable totale actuelle	1 585 160 400 \$	81,88 %
Valeur foncière totale additionnelle liée aux travaux assujettis	339 700 000 \$	18,12 %
Valeur foncière totale à terme	1 947 358 400 \$	100,00 %
Nombre estimé de nouvelles unités de logement constructibles sur le territoire en fonction de la superficie disponible		1 220
Contribution de la population	28 904 953 \$	81,88 %
Contribution des requérants	6 396 651 \$	18,12 %
Investissement total estimé	35 301 604 \$	100,00 %

Contribution = Investissement total estimé X 18,12 % / 1 220 unités de logement

Pour chaque unité de logement visé à l'article 3, la contribution du requérant est de 5 243 \$ pour l'année 2021.

Par la suite, le montant sera indexé annuellement au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal.

Gestion règlementaire

3.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 789 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES	INVESTISSEMENT ESTIMÉ
BÂTIMENTS MUNICIPAUX	
Construction de la bibliothèque municipale	5 857 992 \$
Construction du centre communautaire	5 075 180 \$
Construction de l'Hôtel de Ville	5 579 712 \$
Construction du garage municipal	6 368 720 \$
Agrandissement et mise aux normes de la caserne incendie	1 000 000 \$
Total de la catégorie bâtiments municipaux	23 881 604 \$
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	
Construction du pont du boulevard du Savoir (axe est-ouest)	3 000 000 \$
Construction du boulevard du Savoir (axe est-ouest)	4 000 000 \$
Construction des infrastructures du Pôle du Savoir	2 500 000 \$
Équipements d'entrepreneur et/ou spécialisés	1 920 000 \$
Total de la catégorie voirie et infrastructures routières :	10 755 000 \$
Total estimé :	35 301 604 \$

Gestion règlementaire

3.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 789 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

Après le 18 janvier 2021 et jusqu'à l'entrée en vigueur dudit règlement, aucun permis assujetti au paiement de la contribution ne pourra être émis par la Ville, conformément à l'article 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

Type de permis assujettis à cette contribution :

- La construction d'une unité de logement;
- L'ajout d'une unité de logement, excluant les logements accessoires de type garçonnière et de type intergénérationnel;
- Le réaménagement d'un bâtiment en lien avec un changement d'usage, même partiel, consistant dans le passage de l'une des 5 catégories suivantes vers l'usage « Habitation » :
 - Commerce de détail, de restauration ou de divertissement et services personnels;
 - Bureaux d'affaires et services professionnels;
 - Commerce d'hébergement ou de lieu de réunion;
 - Institutionnel;
 - Industrie, commerces en gros, services para-industriels et services automobiles.

Gestion règlementaire

3.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 789 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

Article 145.30 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Lorsqu'un avis de motion a été donné en vue d'adopter ou de modifier un règlement prévu à l'article 145.21, ne peut être délivré aucun permis de construction ou de lotissement ni aucun certificat d'autorisation ou d'occupation dont la délivrance, advenant l'adoption du règlement faisant l'objet de l'avis de motion, sera assujettie à la conclusion d'une entente ou au paiement d'une contribution prévue à l'article 145.21.

Le premier alinéa cesse de s'appliquer si le règlement faisant l'objet de l'avis de motion n'est pas adopté dans les deux mois qui suivent la présentation de cet avis ou s'il n'est pas mis en vigueur dans les quatre mois qui suivent son adoption.

Source : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-19.1>

Gestion règlementaire

3.2 Adoption - Règlement SQ-900-2010-26 amendant le Règlement SQ-900-2010 « Circulation et stationnement », tel qu'amendé (Arrêt rue Mozart et responsable des règles relatives au stationnement hivernal)



Gestion règlementaire

3.3 et 3.4 Avis de motion et Adoption – Projet de règlement omnibus numéro 601-71 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin de revoir plusieurs dispositions dont : Hauteur de véranda, portes de garage, remisage ou entreposage des véhicules récréatifs, bande de protection riveraine applicable à un milieu humide isolé, enseignes et îlot de chaleur

Les détails de la consultation publique concernant ce projet de règlement seront communiqués par avis public. Cet avis public sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Gestion règlementaire

3.5 et 3.6 Avis de motion et Adoption – Projet de règlement omnibus numéro 602-6 amendant le Règlement de lotissement numéro 602 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'encadrer les liens ou sentiers dans un projet résidentiel et entre les quartiers

Les détails de la consultation publique concernant ce projet de règlement seront communiqués par avis public. Cet avis public sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Gestion règlementaire

3.7 et 3.8 Avis de motion et Adoption – Projet de règlement omnibus numéro 604-10 amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 604 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin de revoir des dispositions dont : termes de garage privé, rue privée, rue publique et voie de circulation de même que la durée des permis et leur renouvellement

Les détails de la consultation publique concernant ce projet de règlement seront communiqués par avis public. Cet avis public sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Gestion règlementaire

3.9 et 3.10 Avis de motion et Adoption – Projet de règlement omnibus numéro 607-8 amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 607 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin de réviser les interventions assujetties visant les zones H-275 (projet du Clos du Petit-Mont) et H-279 (projet du Clos du-Soleil) ainsi que de revoir les exceptions visant les zones H-275, H-279 et le Vieux-Shawbridge

Les détails de la consultation publique concernant ce projet de règlement seront communiqués par avis public. Cet avis public sera disponible sur le site Internet de la Ville.



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires juridiques

4.1 Vente de terrain – Partie du lot 6 159 461 du cadastre du Québec – Rue du Clos-du Soleil



Emplacement approximatif



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.1 Services professionnels en urbanisme pour la révision du plan et de la réglementation d'urbanisme et l'élaboration d'un plan de mobilité durable – Appel d'offres public URB-SP-2020-80 – Octroi de contrat

Rang	Soumissionnaires	Montant avec taxes
1	L'Atelier Urbain inc.	167 518,58 \$
2	Les services Exp inc.	169 283,44 \$
3	Provencher Roy + Associés Architectes inc.	333 428,53 \$
	AECOM Consultants inc.	Sans objet *
	BC2 Groupe Conseil inc.	Sans objet *
	Brodeur Frenette	Sans objet *
	Infrastructel inc.	Sans objet *

* : L'enveloppe de prix n'a pas été ouverte en raison du résultat du pointage intérimaire inférieure au seuil requis.

Gestion des contrats

5.2 Enfouissement des déchets et des gros rebus – Appel d’offres public ENV-SP-2020-90 – Octroi de contrat

Point reporté à une séance subséquente

Gestion des contrats

5.3 Fourniture et livraison d'une (1) camionnette neuve FORD F250 XLT cabine double 4 X 4 année 2021 – Appel d'offres sur invitation TP-SI-2020-93 – Octroi de contrat

Aucune soumission reçue

Gestion des contrats

5.4 Services professionnels en architecture - Marquise place de la gare - Demande de prix
ING-DP-2020-97 - Octroi de contrat

Soumissionnaires	Montant avec taxes
Coursol Miron Architectes inc.	34 435,01 \$
DKA Architectes inc.	51 738,75 \$
St-Gelais Montminy + Associés Architectes inc.	60 758,54 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.6 Services professionnels d'architecture – Chalet de parc du Lac Renaud – Demande de prix
TP-DP-2021-04 – Octroi de contrat

Soumissionnaire	Montant avec taxes
Atelier idée	14 228,16 \$

Gestion des contrats

5.7 Services professionnels d'ingénierie – Chalet de parc du Lac Renaud – Demande de prix
TP-DP-2021-05 – Octroi de contrat

Soumissionnaires	Montant avec taxes
DWB Consultants	14 946,75 \$
Carbonic	N'a pas soumissionné
WSP	N'a pas soumissionné



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

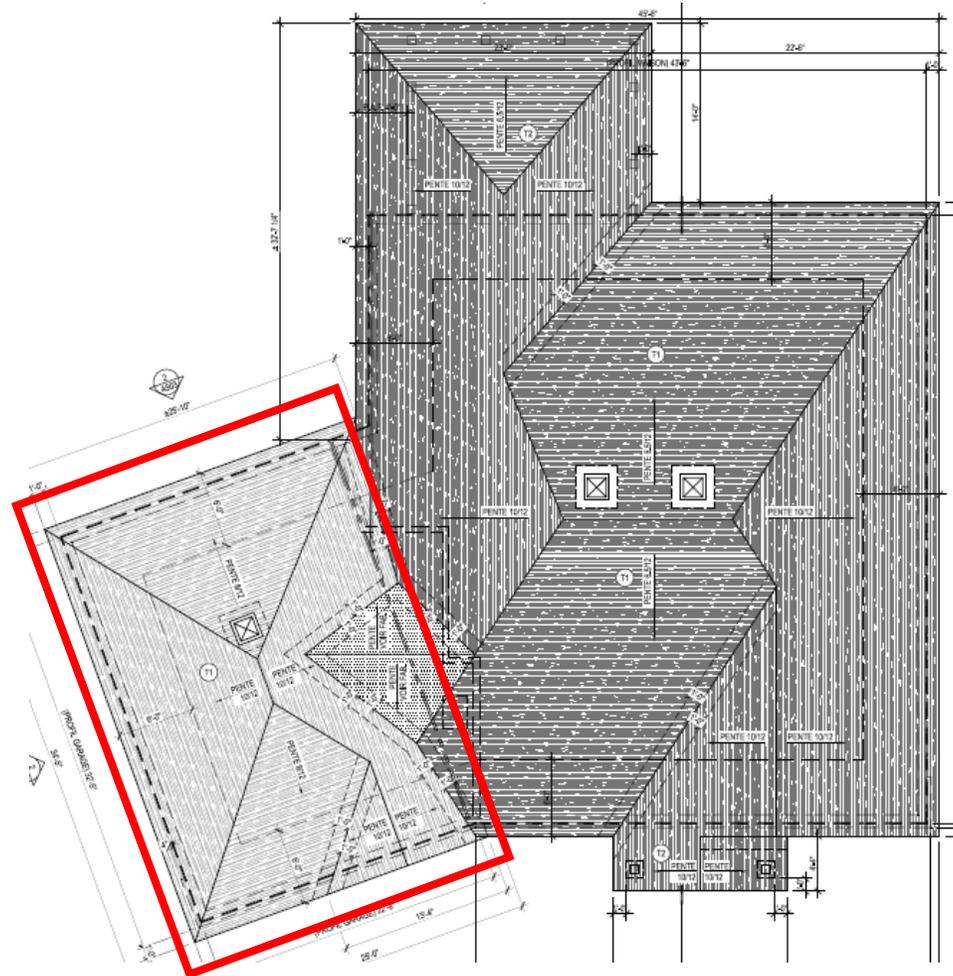
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

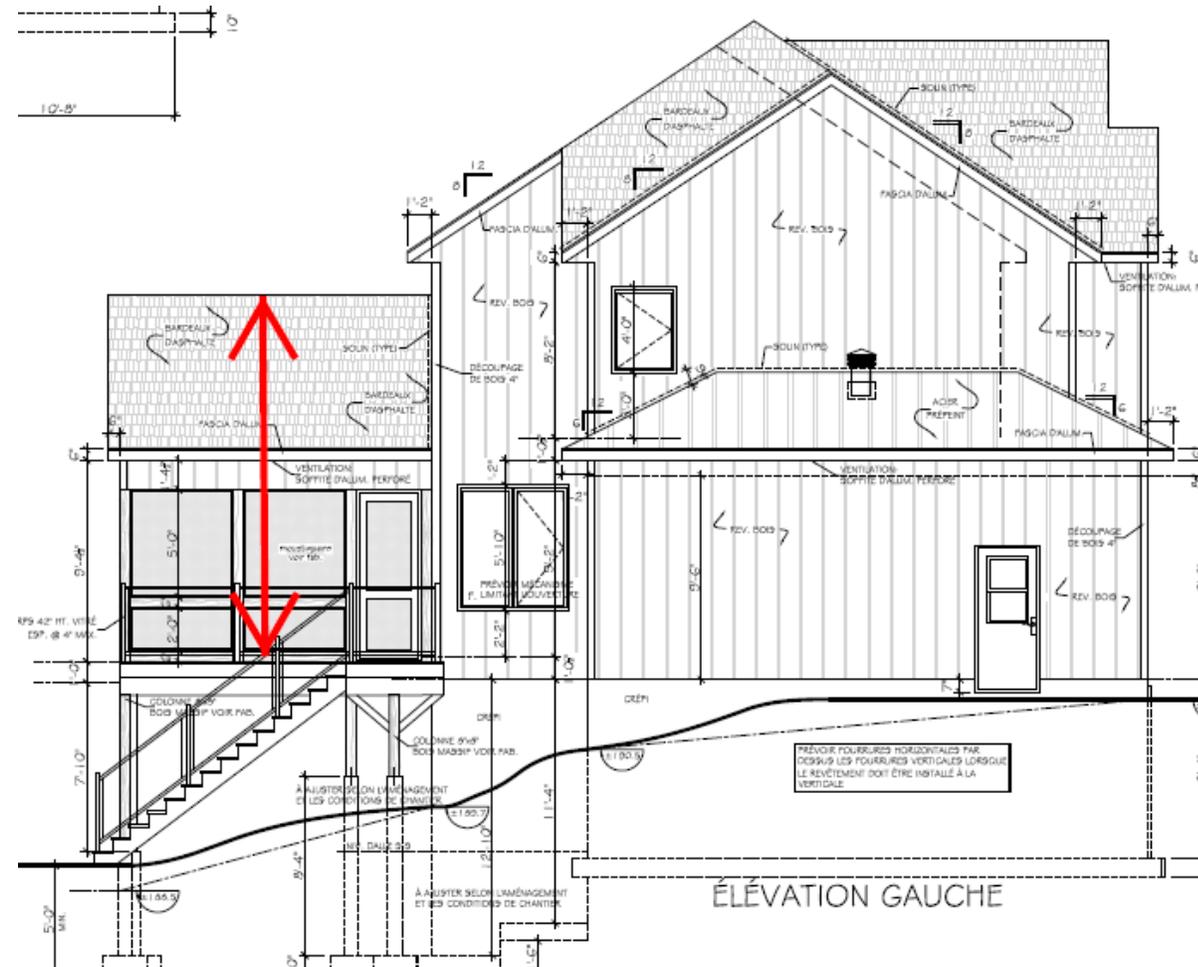
Gestion de l'urbanisme

10.2 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-0097 visant un garage privé attenant (superficie) – Propriété sise au 1024, rue du Clos-du-Cellier (Lot 4 728 108 du cadastre du Québec)



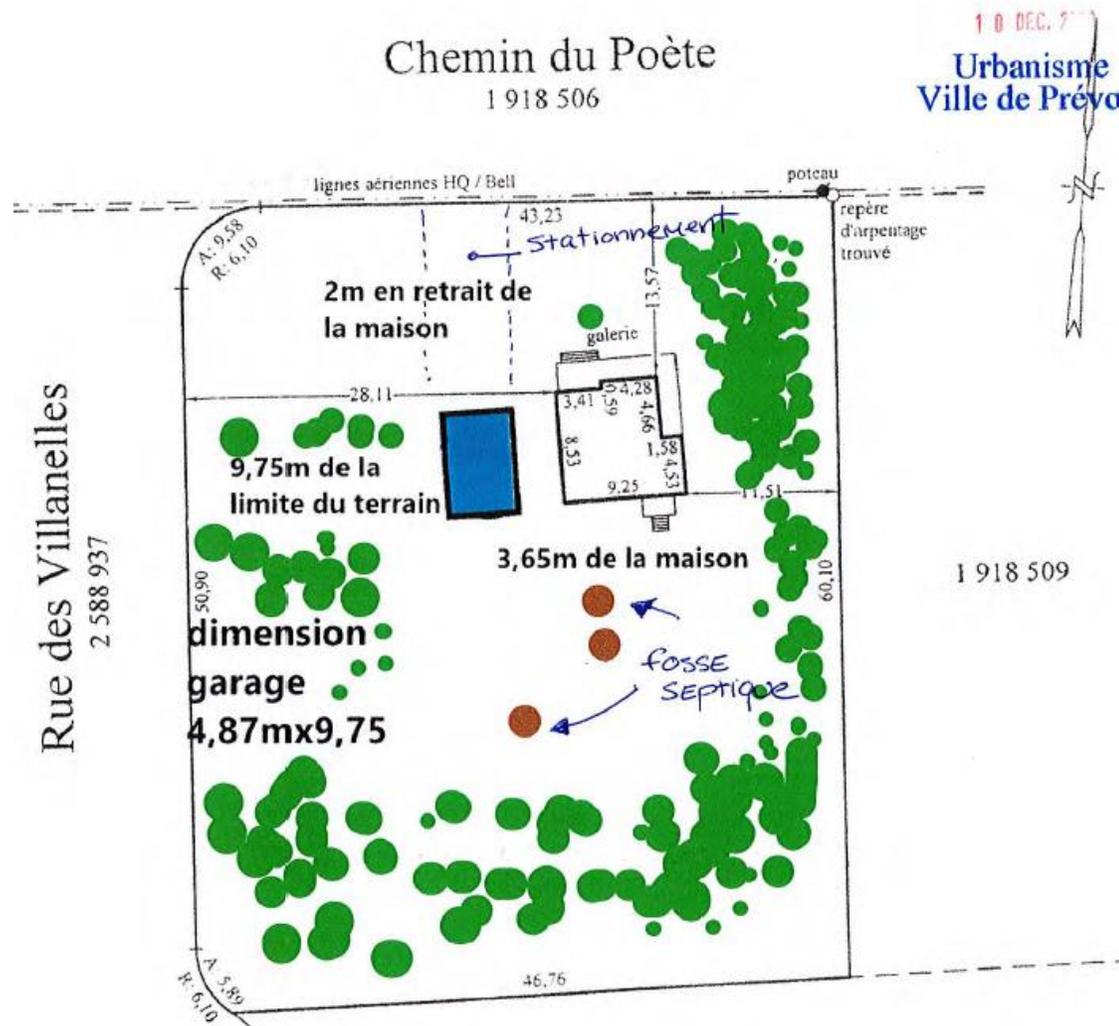
Gestion de l'urbanisme

10.4 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-0100 visant la hauteur de la véranda 3 saisons – Propriété sise sur la montée Sainte-Thérèse (Lot 5 645 788 du cadastre du Québec)



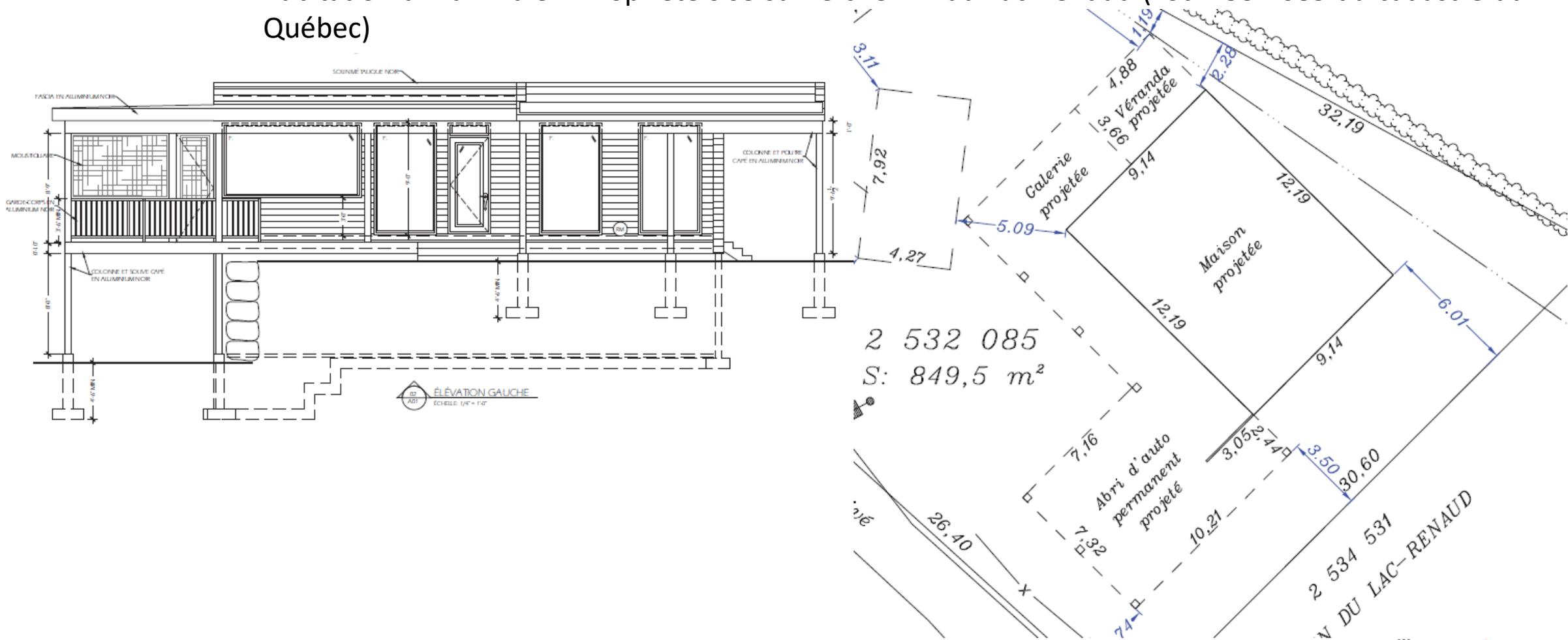
Gestion de l'urbanisme

10.5 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-0101 visant un garage privé détaché en cour avant secondaire – Propriété sise au 515, chemin du Poète (Lot 1 918 507 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.6 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-0102 visant l'implantation d'une nouvelle habitation unifamiliale – Propriété sise sur le chemin du Lac-Renaud (Lot 2 532 085 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

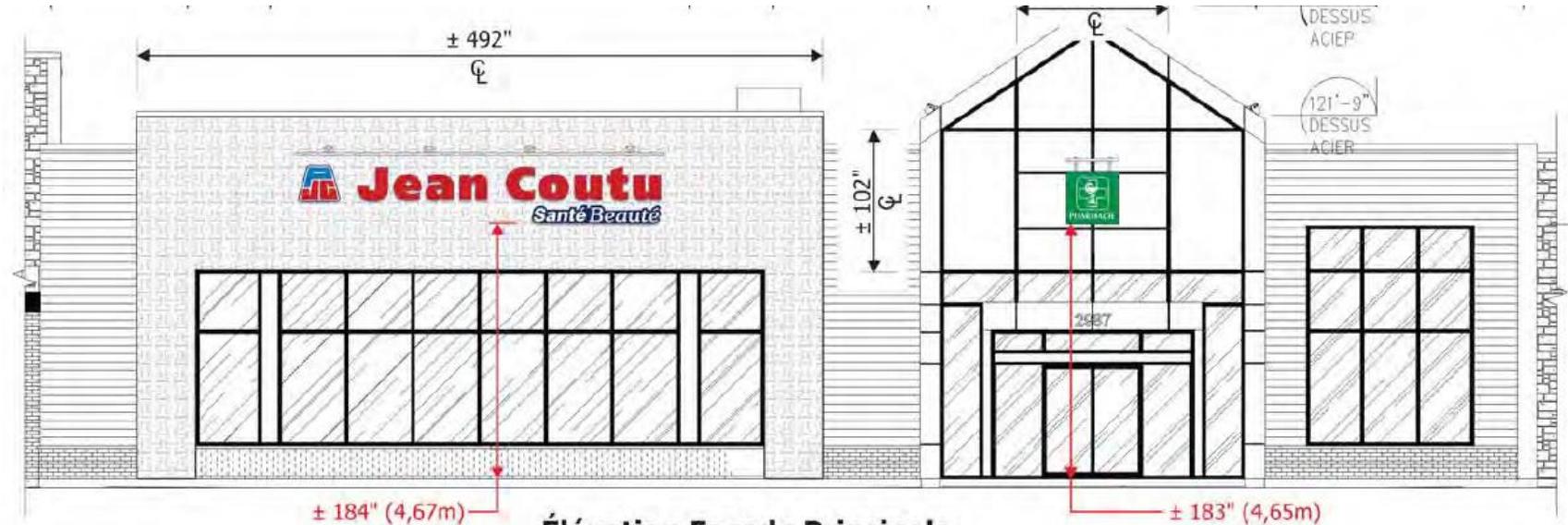
10.7 Demande de PIIA numéro 2020-0015 visant le nouvel affichage commercial (Terre à soi) (seconde analyse) – Propriété sise au 3029, boulevard du Curé-Labelle (Lot 6 265 375 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme



10.8 Demande de PIIA numéro 2020-0095 visant le nouvel affichage commercial (Jean Coutu) (seconde analyse) – Propriété sise au 2987, boulevard du Curé-Labelle (Lot 6 333 240 du cadastre du Québec)



Élévation Facade Principale

Échelle: 3/32" = 1'-0"



2 NIVEAUX
DE PVC ½" D'ÉPAI

2 NIVEAUX
DE PVC ½" D'ÉPAI

Jean Coutu
Santé Beauté

1 NIVEAUX
DE PVC ½" D'ÉPAIS



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

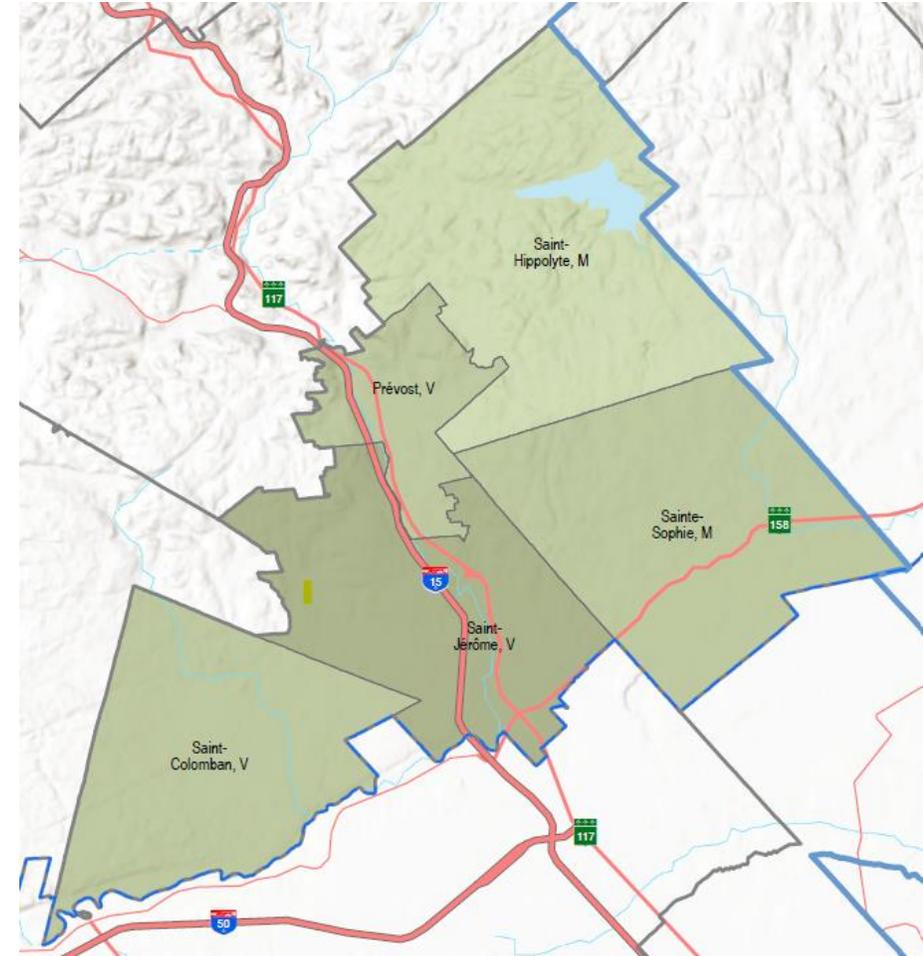
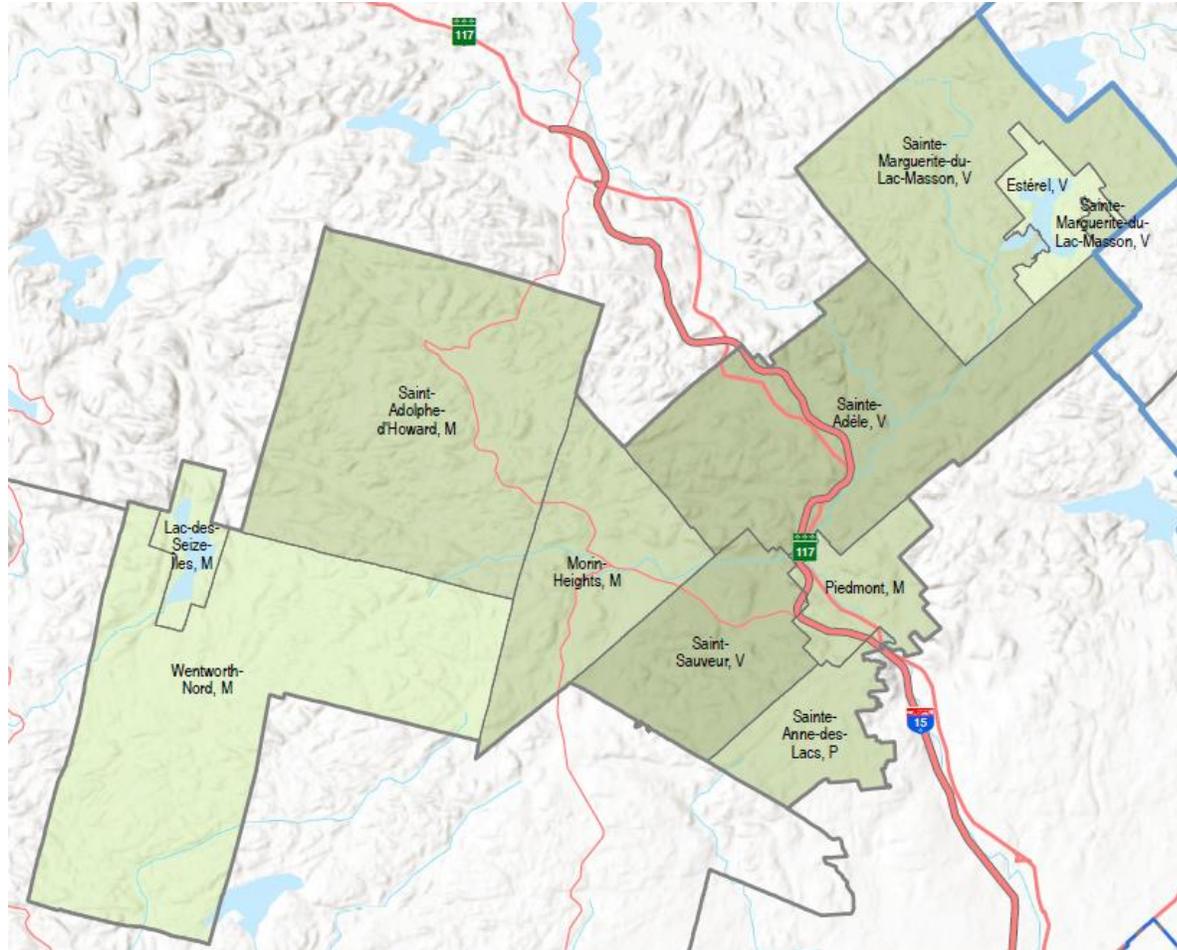
Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

13.1 Changement de municipalité régionale de comté – Octroi de mandat



Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784

Prochaine séance du Conseil municipal

Lundi 8 février 2021 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !